



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ

Ville de Percé

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal, lors d'une séance qui aura lieu le **6 octobre 2020, à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé, statuera sur une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel sur la propriété suivante :

- Lot projeté numéro 6 393 963 (à créer à partir du lot 5 616 975 et d'une partie des lots 5 616 948 et 5 616 976), cadastre du Québec, situé sur la route de la Montée dans le secteur de Cap d'Espoir.

La demande d'usage conditionnel a pour but d'obtenir l'autorisation d'exercer sur le terrain visé, à l'intérieur d'un nouveau bâtiment, un **usage relatif à l'entreposage de matériel et d'équipement de pêche**.

Conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-49 du 4 juillet 2020 adopté dans le contexte lié à la pandémie de la COVID-19, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. En transmettant ses **commentaires par écrit, au plus tard le 6 octobre 2020, à 16 h 30**, par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca ou par courrier à la greffière, et à l'adresse : 137, route 132 Ouest, C. P. 99, Percé (Québec) G0C 2L0.
2. En transmettant ses **commentaires par écrit, en direct lors de la séance du conseil**, à l'adresse courriel renseignements@ville.perce.qc.ca, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil.

Les commentaires reçus suite à la consultation écrite seront soumis au conseil, pour considération, avant qu'il ne se prononce à l'égard de la demande.

Selon les directives ministérielles qui seront en vigueur lors de la séance du 6 octobre 2020, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Percé, ce 16 septembre 2020.

Gemma Vibert,
Greffière